

22 août - Arrêté n° 288/MFE/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Apety Adoté Blaise.	396
22 août - Arrêté n° 289/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Bruce Kouakoudé Jérémie.	396
22 août - Arrêté n° 290/MFE/CR portant concession de pensions aux ayants-cause de M. Sah Kokouvi Sébastien.	396
22 août - Arrêté n° 291/MFE/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Akponou Amézi.	396
22 août - Arrêté n° 295/MFE/CR accordant une majoration pour famille nombreuse à M. Kakaké Kouassi Jean.	397
23 août - Arrêté n° 297/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Gnali Dogo.	397
23 août - Arrêté n° 299/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kadanga Kaïna.	397
23 août - Arrêté n° 300/MFE/CR portant révision de la pension de retraite de M. Mazu Amadou Issaka.	397
23 août - Arrêté n° 301/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kouevlakoe James.	397
23 août - Arrêté n° 302/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Kombaté Kolani.	398
23 août - Arrêté n° 303/MFE/CR portant concession d'une pension de retraite à M. Mensah Kodjovi Augustin.	398
Arrêtés et décision portant nomination, attribution définitive de titres fonciers et concession d'une parcelle de terrain domaniale.	398

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE

1974

8 août - Arrêté n° 38/MEN/DPE portant autorisation de création d'une école primaire privée laïque.	398
--	-----

PARTIE NON OFFICIELLE

AVIS, COMMUNICATIONS ET ANNONCES

Avis nécrologiques.

398

PARTIE OFFICIELLE**ACTES DU GOUVERNEMENT
DE LA REPUBLIQUE TOGOLAISE**

ORDONNANCES, DECRETS, ARRETES ET DECISIONS

ARRETES ET DECISIONS

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ARRETE N° 91-PR-INT-APA du 1^{er} août 1974 portant érection de Danyi-Elavagnon en village autonome.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Sur le rapport du ministre de l'Intérieur;
Vu l'ordonnance n° 1 du 14 janvier 1967;
Vu l'ordonnance n° 15 du 14 avril 1967;

Vu l'arrêté n° 376-49/APA du 5 mai 1949 portant réorganisation territoriale de la circonscription de Klouto;

Vu l'arrêté n° 951-49/APA du 2 décembre 1949 portant réorganisation du commandement autochtone au Togo, modifié par décret n° 59-121 du 3 août 1959,

ARRETE:

Article premier - Sont rapportées en ce qui concerne le village de Danyi-Elavagnon, les dispositions de l'arrêté n° 376-49/APA du 5 mai 1949 susvisé.

Art. 2. - Le village de Danyi-Elavagnon est détaché du canton de Kakpa et érigé en village autonome.

Art. 3. - Le présent arrêté sera publié au *Journal officiel* et communiqué partout où besoin sera.

Lomé, le 1^{er} août 1974

Général G. EYADEMA

Nomination

Arrêté n° 101-PR du 9-8-74 - M. Améga Louis Koffi, président de la cour suprême, est nommé conseiller juridique du gouvernement de la République togolaise, durant l'absence de M. de Volontat Jacques, titulaire d'un congé administratif.

L'intérim cessera automatiquement dès le retour de congé de M. de Volontat Jacques.

Intérim

Arrêté n° 92-bis-PR du 5-8-74 - Pendant l'absence de MM. Kodjo Agbénowossi Koffi, ministre de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Recherche Scientifique et Edem Kodjo, ministre des Finances et de l'Economie, partis assister à la conférence des ministres lors des assises de l'OCAM à Bangui, l'expédition des affaires courantes sera assurée:

- Au titre du ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Recherche Scientifique.

par M. Yaya Malou,
ministre de l'Education nationale

- Au titre du ministère des finances et de l'économie.
par M. Koudjolou Dogo,
ministre du Plan.

**Fin de fonctions de l'adjoint au chef
de la circonscription de Dapango**

Arrêté n° 102/PR/INT/APA du 21-8-74 - Il est mis fin aux fonctions de M. Kombate Michel, adjoint au chef de la circonscription administrative de Dapango.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de signature.

MINISTERE DE L'INTERIEUR

Nomination

Arrêté n° 114-INT du 9-8-74 - M. Darman Ali Frédéric, administrateur civil de 1^{re} classe 1^{er} échelon, est nommé conseiller technique au ministère de l'Intérieur.

Le présent arrêté prend effet pour compter de la date de sa signature.